

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 179

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	+20 000 000	0	+20 000 000 0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0	0	0
TOTAUX	+20 000 000	0	+20 000 000 0	0
SOLDE	+20 000 000		+20 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le vignoble, en particulier dans le Sud-Ouest, a été fortement affecté par le mildiou cet été. Cette maladie touche régulièrement les vignes dans des proportions parfois importantes, comme c'est le cas cette année sur certaines parcelles notamment de la Gironde, du Gers et du Tarn-et-Garonne.

Ainsi, pour accompagner les viticulteurs les plus en difficulté de trésorerie suite à l'épisode de mildiou, le présent amendement prévoit la mise en œuvre d'un fonds d'urgence sous régime *de minimis* à hauteur de 20 millions d'euros. Cet outil permettra de verser une aide dans la limite du plafond *de minimis* de 20 000 € sur trois années glissantes.

Ces ouvertures de crédits sont considérées comme des charges de fonctionnement telles que définies aux 1° à 4°, et 6° du I de l'article 5 de la LOLF sur l'action n° 22 du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».